

Consignes de sécurité

En raison des tempêtes se succédant sur la façade Atlantique, de nombreux oiseaux, ainsi que d'autres espèces, s'échouent sur le littoral.

Lors des comptages, il est fortement recommandé de se renseigner sur les conditions météo et sur la marée (attention aux forts coefficients), au plus tôt 2 à 3 heures après la marée haute.

Pour des **raisons de sécurité**, les oiseaux morts doivent rester sur leur lieu d'échouage.

Premièrement, en raison d'un comptage effectué sur les différentes espèces avec la pose d'un marquage spécifique (bout de ficelle sur une patte ou une aile) et le relevé de bagues (photo à l'appui).

Deuxièmement, pour des raisons hygiéniques, un animal peut être porteur de pathogènes et certains individus peuvent être recouverts de mazout. Il est donc primordial d'utiliser des gants jetables en cas de contact. Dès lors que les communes auront mis en place une procédure, le ramassage des cadavres, ainsi que des boulettes de fioul éparses, pourra débuter.

Enfin, les oiseaux qui s'échouent sont toutes des espèces protégées. Cela peut paraître surprenant mais même en tant qu'association de protection de la nature, la LPO n'a pas d'autorisation pour collecter et récupérer les oiseaux morts.

Nous ne pouvons donc que conseiller de laisser les oiseaux morts sur place.

Si un animal est retrouvé vivant et/ou bagué, il est fortement conseillé d'appeler un des numéros suivant, afin de l'acheminer vers un centre de sauvegarde où il sera pris en charge :

- Numéro LPO France (échouage oiseaux) : 05.46.82.12.34
- Numéro UFCS (centre de sauvegarde) 03.86.97.86.05
- Numéro Observatoire Pelagis (échouage mammifère/tortue) : 05.46.44.99.10
- Numéro aquarium de La Rochelle (échouage tortue) : 05.46.55.78.66

Pour un oiseau mort bagué, il est conseillé d'appeler le standard LPO qui redirigera vers un coordinateur local.

Dans tous les cas, il est préconisé de prendre une photo de l'oiseau bagué (et si possible de la bague entière de près) et de le localiser le plus précisément possible (plage, commune, point GPS...). Le coordinateur local concerné décidera de la marche à suivre : soit l'oiseau est récupéré, soit l'info est saisi sous Faune et sur www.ring.ac (localisation, date, code bague...).